

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 04/04/2016

Le 11 avril 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND (remplace Vincent LAUTIER), Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bernard HENRY), Christian BAISE (pouvoir Bernard REY), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Pascal CUNY (pouvoir Martial THEVENET), Dominique DESFORGES (pouvoir Marc PECHOUX), Yves DUMOULIN (pouvoir Daniel DOMPOINT), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir Jean-Claude AUBERT), Chantal NOEL (pouvoir Anny SANLAVILLE), Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Mise à disposition du recueil des actes administratifs de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée

M. Bernard GRISON, Président, rappelle que l'article R.5211-41 du CGCT stipule :

« Dans les établissements publics de coopération comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le recueil des actes administratifs créé, le cas échéant, en application de l'article L. 5211-47, a une périodicité au moins semestrielle.

Ce recueil est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération. Le public est informé, dans les vingt-quatre heures, que le recueil est mis à sa disposition, par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel des communes concernées ».

Si la constitution du recueil des actes administratifs est une obligation légale, par contre les conditions de sa publication sont à fixer par la collectivité. C'est pourquoi, le président propose pour la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), les modalités de publication suivantes :

- Périodicité semestrielle ;
- Mise à disposition d'un exemplaire papier à la CCDSV pour consultation, et mise en ligne sur le site internet de la CCDSV ;
- Diffusion aux mairies d'un avis de publication à afficher aux portes de la mairie, et affichage de cet avis à la Communauté de Communes et sur le site Internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de publication du recueil des actes administratifs de la CCDSV, telles qu'énoncées à savoir :
- Périodicité semestrielle ;
 - Mise à disposition d'un exemplaire papier à la CCDSV pour consultation, et mise en ligne sur le site internet de la CCDSV ;
 - Diffusion aux mairies d'un avis de publication à afficher, et affichage de cet avis aux portes de la CCDSV et sur le site Internet de la CCDSV.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **19 AVR. 2016** A Trévoux, le 11/04/2016
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160411-2016C35-AG

Affichage le : **19 AVR. 2016**

**Le Président,
Bernard GRISON**

